
PROCÈS-VERBAL d'une réunion publique du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Estrie, tenue à la salle Lac-Mégantic/Lac Aylmer du Delta Sherbrooke, le 28 janvier 2015 à 10 h 30.

PERSONNES PRÉSENTES :

Beaudin, Denis – membre	Hamm, Vicki May – membre
Blanchette, Alexandre – membre	Lamoureux, Bertrand – membre
Boutin, Vincent – membre	Landry, Noël – membre
Bureau, Sylvie – membre	Lavoie, Michèle – membre
Compagna, Alain – membre et secrétaire	Madore, Jacques – membre
Cayer, Luc – membre	Pouliot, Robert Y. – membre
Demers, Jacques – membre et président	Robert, Nicole – membre et 2 ^e vice-présidente
Fecteau, Marielle – membre	Viens, Jacques – membre et trésorier
Fillion, Carol – membre	

PERSONNES INVITÉES :

Poulin, Pierre – directeur régional du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Meunier, Daniel – directeur régional par intérim du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation (MEIE)

PERSONNES-RESSOURCES :

Blanchette, Jean-Louis – conseiller en développement
Desautels, Dominique – responsable déléguée pour le Forum jeunesse Estrie
Otis, Joanie – conseillère en développement
Quirion, Murielle – secrétaire de direction
Saïkali, Michel – conseiller en développement
Wolfe, Marie-Hélène – directrice générale

PERSONNES EXCUSÉES :

Bourassa, Benoît – membre	Grimard, Hugues – membre
Bourassa, François – membre	Roy Laroche, Colette – membre
Chaloux, Annie – membre	Roy, Robert G. – membre
Chênevert, Renald – membre	Sévigny, Bernard – membre et 1 ^{er} vice-président

PERSONNES ABSENTES :

Martel, Marc-André – membre	Perron, Gaétan – membre
-----------------------------	-------------------------

Tous les administrateurs ayant été convoqués et un quorum étant présent, la réunion est déclarée régulièrement constituée.

PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE

Monsieur Jacques Demers préside la séance et madame Murielle Quirion est désignée comme secrétaire de l'assemblée chargée de rédiger le procès-verbal de la réunion.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président ouvre la séance à 10 h 30 et souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été transmis avec l'avis de convocation, en y apportant les modifications suivantes :

Retirer les points suivants :

4.1.2.- Entente de partenariat régional en tourisme / FDR-05-12-201 -
Soutien à des projets

6.3.- Communication – Secrétariat à la jeunesse

Modifier le point suivant :

4.3.1. - Stratégie régionale de migration 2.0 – *Information*

CRÉ-15-001 **Il est proposé par Bertrand Lamoureux,
appuyé par Jacques Madore
et résolu :**

QUE soit adopté l'ordre du jour comme proposé, en y apportant les modifications citées ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

2. PROCÈS-VERBAL DU 10 DÉCEMBRE 2014

2.1. Lecture et approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 10 décembre 2014

Monsieur le président demande aux membres du conseil d'administration si l'un d'entre eux demande la lecture du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 10 décembre dernier. Les membres renoncent à la lecture du procès-verbal.

CRÉ-15-002

**Il est proposé par Nicole Robert,
appuyée par Marielle Fecteau
et résolu :**

QUE soit approuvé le procès-verbal du conseil d'administration tenu le 10 décembre 2014 comme présenté.

Adoptée à l'unanimité

2.2. Suivi au procès-verbal du 10 décembre 2014

Mme Marie-Hélène Wolfe mentionne qu'aucun suivi n'a lieu d'être fait. Certains points sont à l'ordre du jour.

3. AFFAIRES INTERNES

3.1. Plan de fermeture

Jacques Demers mentionne que le comité de transition, composé des six préfets, du maire de la Ville de Sherbrooke et de M. Pierre Poulin, directeur régional du MAMOT, a tenu sa troisième rencontre. Le MAMOT a demandé à recevoir le plan de fermeture adopté au plus tard ce vendredi. Le comité propose un plan de fermeture qui n'est pas final puisque de nombreux dossiers demandent de discuter avec des partenaires ou encore, de préciser certaines postes de dépenses concernant la liquidation. Toutefois, le plan de fermeture déposé aujourd'hui représente l'information disponible à ce jour et pourrait être adopté par le conseil et acheminé au MAMOT. Le gouvernement impose la fermeture des CRÉ, ce n'est certes pas le choix de la région.

Dans un premier temps, le comité de transition recommande d'adopter le plan de fermeture et, ensuite, des résolutions devront être prises de façon distincte pour certaines ententes.

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 28 prévoit la dissolution des conférences régionales des élus sans autres formalités suite à la sanction de la loi;

CONSIDÉRANT QUE le comité de transition, composé des préfets des MRC de l'Estrie et du maire de la Ville de Sherbrooke, ainsi que d'un représentant du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a le mandat d'agir à titre de liquidateur de la CRÉ;

CONSIDÉRANT QU'avant la sanction de la loi, le comité de transition doit faire des recommandations au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE le MAMOT a exigé que la CRÉ de l'Estrie adopte et transmette au ministre le plan de fermeture au plus tard le 31 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE le comité de transition recommande au conseil d'administration de mettre fin aux opérations de la CRÉ de l'Estrie en date du 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de la CRÉ de l'Estrie ne se limite pas aux seuls engagements financiers du Fonds de développement régional (FDR), mais également à tous les mandats assumés par la CRÉ par le biais d'ententes de délégation par le gouvernement du Québec ou d'ententes spécifiques conclues selon les volontés des partenaires de la région pour réaliser les objectifs de développement régional convenus lors de l'élaboration et l'adoption du Plan de développement de l'Estrie 2013-2018;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration du plan de fermeture exige des discussions et ententes avec divers ministères et organismes et que celles-ci ne sont pas conclues;

CONSIDÉRANT QUE certains impacts financiers liés à la fin de toutes les opérations de la CRÉ de l'Estrie demeurent à évaluer.

CRÉ-15-003

**Il est proposé par Luc Cayer,
appuyé par Alain Compagna
et résolu :**

D'adopter le plan de fermeture comme présenté et d'y apporter les ajustements requis à la suite des désengagements du Fonds de développement régional prévus au point 5.1 et du Programme de développement régional et forestier au point 7.1 de la présente réunion.

Des échanges s'ensuivent entre les membres du conseil d'administration.

M. Denis Beaudin demande le vote sur cette proposition.

Le président mentionne que cette proposition sera alors mise aux voix. Un vote à main levée a lieu : 26 voix sont en faveur de la proposition et 2 voix sont exprimées contre cette proposition. Au total 28 voix sont exprimées.

Adoptée à la majorité

3.1.1. Résiliation de l'Entente spécifique portant sur l'immigration pour la région de l'Estrie 2013-2018 / FDR-05-13-202

CONSIDÉRANT QUE le plan de fermeture de la CRÉ de l'Estrie a été adopté;

CONSIDÉRANT QUE le plan de fermeture prévoit la fin des opérations de la CRÉ de l'Estrie en date du 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie et ses partenaires ont signé une Entente spécifique portant sur l'immigration pour la région de l'Estrie 2013-2018 / FDR-05-13-202 en date du 27 mars 2013;

CONSIDÉRANT QUE cette entente spécifique devait se terminer le 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion de l'entente spécifique recommande la résiliation de l'Entente.

CRÉ-15-004 **Il est proposé par Bertrand Lamoureux,
appuyé par Sylvie Bureau
et résolu :**

DE résilier l'Entente spécifique portant sur l'immigration pour la région de l'Estrie 2013-2018 / FDR-05-13-202 en date du 31 mars 2015;

DE désengager la somme de SOIXANTE ET ONZE MILLE NEUF CENT QUATRE DOLLARS (71 904 \$) de l'Entente spécifique portant sur l'immigration pour la région de l'Estrie 2013-2018 / FDR-05-13-202 et de l'attribuer à l'enveloppe du FDR 2014-2015.

Adoptée à l'unanimité

Résiliation de l'Entente spécifique portant sur l'immigration pour la région de l'Estrie 2013-2018 / AJS05-1314-23

CONSIDÉRANT QUE le Forum jeunesse Estrie avait engagé la somme de CENT VINGT MILLE DOLLARS (120 000 \$), par le biais du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), pour la mise en œuvre de l'Entente spécifique portant sur l'immigration pour la région de l'Estrie 2013-2018 (CRÉ-13-158);

CONSIDÉRANT QU'un plan de fermeture prévoit la fin des opérations de la CRÉ de l'Estrie en date du 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion de l'entente spécifique recommande la résiliation de l'Entente.

CRÉ-15-005 **Il est proposé par Nicole Robert,
appuyée par Marielle Fecteau
et résolu :**

DE désengager la somme de CENT VINGT MILLE DOLLARS (120 000 \$) de l'Entente spécifique portant sur l'immigration pour la région de l'Estrie 2013-2018 / AJS05-1314-23 et d'attribuer cette somme à l'enveloppe du FRIJ 2014-2015.

Adoptée à l'unanimité

3.1.2. Résiliation de l'Entente spécifique – adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de l'Estrie 2013-2017 / FDR-05-13-203

CONSIDÉRANT QUE le plan de fermeture de la CRÉ de l'Estrie a été adopté;

CONSIDÉRANT QUE le plan de fermeture prévoit la fin des opérations de la CRÉ de l'Estrie en date du 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie et ses partenaires ont signé une Entente spécifique – adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de l'Estrie 2013-2017 / FDR-05-13-203 en date du 25 mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE cette entente spécifique devait se terminer le 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE le comité de transition recommande de résilier l'Entente spécifique – adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de l'Estrie 2013-2017 / FDR-05-13-203 en date du 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Famille et des Aînés, par le biais du Secrétariat aux aînés, a fait parvenir une correspondance avisant la CRÉ que le ministère de la Famille et des Aînés se prévaut de l'article 14 (retrait de la présente entente) et que ce retrait sera effectif le 23 avril 2015.

CRÉ-15-006

**Il est proposé par Jacques Madore,
appuyé par Luc Cayer
et résolu :**

DE prendre acte de la fin de l'Entente spécifique – adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de l'Estrie 2013-2017 / FDR-05-13-203 en date du 23 avril 2015 et de s'assurer de respecter les obligations prévues à la correspondance.

Adoptée à l'unanimité

3.1.3. Résiliation de la convention avec Québec en forme - Plan d'action régional sur les saines habitudes de vie

CONSIDÉRANT QUE le plan de fermeture de la CRÉ de l'Estrie a été adopté;

CONSIDÉRANT QUE le plan de fermeture prévoit la fin des opérations de la CRÉ de l'Estrie en date du 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie, sur recommandation des membres du comité régional estrien sur les saines habitudes de vie, agit à titre de fiduciaire auprès de Québec en forme, lequel accorde une aide financière de 420 000 \$ pour réaliser le Plan d'action régional sur les saines habitudes de vie.

CRÉ-15-007

**Il est proposé par Nicole Robert,
appuyée par Bertrand Lamoureux
et résolu :**

DE résilier la convention avec Québec en forme – Plan d'action régional sur les saines habitudes de vie en date du 10 février 2015.

Adoptée à l'unanimité

Marie-Hélène Wolfe informe les administrateurs que, pour les suites régionales à donner à ce mandat, les sommes demeurent disponibles pour la région et les projets continueront à se déployer. À la suite du retrait de la CRÉ comme fiduciaire, la direction de la Santé publique de l'Estrie prend le relais à compter du 10 février 2015 et ce, jusqu'en juin 2015. Un nouveau fiduciaire devra être identifié par le comité régional estrien pour la deuxième année de l'entente.

3.1.4. Entente de partenariat régional en tourisme / FDR-05-12-201

CONSIDÉRANT QUE le plan de fermeture de la CRÉ de l'Estrie a été adopté;

CONSIDÉRANT QUE le plan de fermeture prévoit la fin des opérations de la CRÉ de l'Estrie en date du 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie et ses partenaires ont signé une Entente de partenariat régional en tourisme / FDR-05-12-201 en date du 16 mai 2012;

CONSIDÉRANT QUE cette entente de partenariat devait se terminer le 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT QU'un appel à projets a eu lieu cet automne, que les projets reçus ont fait l'objet d'une analyse et que les membres du comité de gestion se sont réunis le 27 janvier 2015 pour recommander les projets retenus.

CRÉ-15-008

**Il est proposé par Noël Landry,
appuyé par Bertrand Lamoureux
et résolu :**

DE verser la contribution financière du Fonds de développement régional (FDR) de CENT MILLE DOLLARS (100 000 \$) à Tourisme Cantons-de-l'Est, afin qu'il attribue cette somme à des projets se réalisant sur le territoire de l'Estrie, le tout conformément aux critères de la politique d'investissement du FDR.

Adoptée à l'unanimité

3.2. Incorporation de la Commission régionale sur les ressources naturelles et du territoire de l'Estrie

Marie-Hélène Wolfe mentionne que l'entente prend fin le 31 mars 2015. Les modalités de fermeture sont à discuter avec le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, notamment le suivi des différents dossiers. Entre-temps, la CRRNT s'incorpore et le comité de transition soutient cette démarche. Les moyens d'assurer la transition doivent être discutés.

Dans le contexte de la fermeture de la CRÉ de l'Estrie, les employés ont amorcé leur recherche d'emploi. Marie-Hélène mentionne que Nathalie Gobeil a quitté ses fonctions à la CRÉ le 23 janvier dernier. Elle assure désormais la coordination du Service intégré du bois. Quant au suivi des dossiers de la CRRNT d'ici le

31 mars 2015, M. Jean-Louis Blanchette en assurera la relève en plus des dossiers du FDR.

CONSIDÉRANT QUE la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de l'Estrie (CRRNT) désire obtenir le statut d'organisme à but non lucratif (OBNL);

CONSIDÉRANT QUE le comité de transition, lors de sa rencontre du 21 janvier 2015, a pris connaissance des intentions de la CRRNT de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE le comité de transition a convenu d'appuyer la CRRNT dans ses démarches afin de devenir un organisme à but non lucratif (OBNL);

CONSIDÉRANT QUE le comité de transition reconnaît la CRRNT comme étant l'organisme pouvant assurer la responsabilité de la Table de gestion intégrée des terres publiques et la mission de la CRRNT, notamment celle de la mise en œuvre du Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire de l'Estrie (PRDIRT).

CRÉ-15-009

**Il est proposé par Alain Compagna,
appuyé par Marielle Fecteau
et résolu :**

D'appuyer la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de l'Estrie dans ses démarches afin de devenir un organisme à but non lucratif (OBNL);

D'aviser le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs que la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de l'Estrie désire poursuivre ses mandats et que celle-ci soit reconnue comme étant le nouvel organisme signataire d'une nouvelle entente à intervenir au 1^{er} avril 2015;

DE considérer avec la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de l'Estrie et le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, les modalités de transfert des sommes résiduelles et des actifs liés à la mission et aux mandats de la CRRNT.

Adoptée à l'unanimité

4. PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE 2013-2018

4.1. Objectifs transversaux

4.1.1. Entente spécifique sur l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 dans la région de l'Estrie / FDR-05-11-202 - Reconduction An 4

Jean-Louis Blanchette mentionne que la présente résolution vise à confirmer les sommes déjà engagées dans l'entente spécifique en vigueur, tel que nous la faisons annuellement dans le cadre des ententes. Les projets sont déjà en cours et se termineront dans les délais requis avant la fermeture de la CRÉ.

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a signé en 2011-2012 une entente spécifique de quatre (4) ans visant l'égalité entre les femmes et les hommes en Estrie;

CONSIDÉRANT QU'une résolution adoptée par le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie le 30 novembre 2011 (CRÉ-11-191) confirme un engagement financier de 203 500 \$ pour les quatre (4) années de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE l'entente vise à développer des projets en lien avec quatre orientations, soit :

- la promotion de modèles et comportements égalitaires;
- l'égalité économique entre les femmes et les hommes;
- une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles;
- une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles.

CONSIDÉRANT QUE le comité de suivi de l'entente spécifique a pris connaissance du rapport de la deuxième année de l'entente et que ce dernier est conforme aux attentes, les objectifs de réalisation étant majoritairement rencontrés ou en voie de l'être;

CONSIDÉRANT QUE le comité de suivi a déterminé, pour chaque orientation de l'entente, des priorités à mettre en œuvre et que les projets développés et financés devront s'inscrire dans ces priorités.

CRÉ-15-010

**Il est proposé par Robert Y. Pouliot,
appuyé par Vicki May Hamm
et résolu :**

DE reconduire l'Entente spécifique sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de l'Estrie pour une quatrième année;

D'engager un montant de CINQUANTE MILLE DOLLARS (50 000 \$) pour l'an 4 de l'Entente spécifique sur l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 dans la région de l'Estrie, à même l'enveloppe du FDR 2014-2015, pour les projets déjà en cours et devant se terminer au plus tard le 31 octobre 2015.

Adoptée à l'unanimité

(Retiré)

**~~4.1.2. Entente de partenariat régional en tourisme / FDR-05-12-201 – Soutien
à des projets~~**

4.2. Qualité de vie

4.2.1. Entente spécifique pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de l'Estrie 2013-2017 / FDR-05-13-203 – recommandation de projets

Marie-Hélène Wolfe mentionne que la CRÉ a toute la légitimité d'autoriser ces investissements et d'assumer ses responsabilités jusqu'au 23 avril 2015, la lettre le mentionne et la validation a été effectuée auprès du Secrétariat aux aînés.

Dans les modalités de retrait, au 24 avril 2015, tous les dossiers et protocoles seront remis au Secrétariat aux aînés pour assurer le suivi des dossiers.

4.2.1.1. Campagne de sensibilisation aux abus faits aux aînés - ruban mauve / FDR-05-13-203-18

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans l'un ou l'autre des objectifs de l'Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de l'Estrie 2013-2017 et qu'il s'inscrit dans le Plan stratégique 2014-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet aura un impact sur l'amélioration des conditions de vie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE le projet est de qualité, qu'il est cohérent, qu'il est ancré dans le milieu et qu'il est conçu en partenariat avec un organisme local;

CONSIDÉRANT QUE le projet est mené par un organisme porteur crédible;

CONSIDÉRANT QUE le financement du fonds ne peut excéder 80 % du coût total du projet.

CRÉ-15-011

**Il est proposé par Michèle Lavoie,
appuyée par Denis Beaudin
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de DIX MILLE TROIS CENT VINGT DOLLARS (10 320 \$) au projet « Campagne de sensibilisation aux abus faits aux aînés - Ruban mauve », à même l'enveloppe du Fonds pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées de l'Estrie, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet.

Adoptée à l'unanimité

4.2.1.2. Activité environnementale pour jeunes retraités et moins jeunes / FDR-05-13-203-19

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans l'un ou l'autre des objectifs de l'Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de l'Estrie 2013-2017 et qu'il s'inscrit dans le Plan stratégique 2014-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet aura un impact sur l'amélioration des conditions de vie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE le projet est de qualité, qu'il est cohérent, qu'il est ancré dans le milieu et qu'il est conçu en partenariat avec un organisme local;

CONSIDÉRANT QUE le projet est mené par un organisme porteur crédible;

CONSIDÉRANT QUE le financement du fonds ne peut excéder 80 % du coût total du projet.

CRÉ-15-012

**Il est proposé par Vincent Boutin,
appuyé par Jacques Madore
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de NEUF CENT SEIZE DOLLARS (916 \$) au projet « Activité environnementale pour jeunes retraités et moins jeunes », à même l'enveloppe du Fonds pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées de l'Estrie, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet.

Adoptée à l'unanimité

4.2.1.3. Formation basique en informatique / FDR-05-13-203-20

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans l'un ou l'autre des objectifs de l'Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de l'Estrie 2013-2017 et qu'il s'inscrit dans le Plan stratégique 2014-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet aura un impact sur l'amélioration des conditions de vie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE le projet est de qualité, qu'il est cohérent, qu'il est ancré dans le milieu et qu'il est conçu en partenariat avec un organisme local;

CONSIDÉRANT QUE le projet est mené par un organisme porteur crédible;

CONSIDÉRANT QUE le financement du fonds ne peut excéder 80 % du coût total du projet.

CRÉ-15-013

**Il est proposé par Carol Fillion,
appuyé par Marielle Fecteau
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de DIX MILLE QUATRE-VINGTS DOLLARS (10 080 \$) au projet « Formation basique en informatique », à même l'enveloppe du Fonds pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées de l'Estrie, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet.

Adoptée à l'unanimité

4.2.1.4. Aînés en Réseau / FDR-05-13-203-21

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans l'un ou l'autre des objectifs de l'Entente spécifique sur l'Adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de l'Estrie 2013-2017 et qu'il s'inscrit dans le Plan stratégique 2014-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet aura un impact sur l'amélioration des conditions de vie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE le projet est de qualité, qu'il est cohérent, qu'il est ancré dans le milieu et qu'il est conçu en partenariat avec un organisme local;

CONSIDÉRANT QUE le projet est mené par un organisme porteur crédible;

CONSIDÉRANT QUE le financement du fonds ne peut excéder 80 % du coût total du projet.

CRÉ-15-014

**Il est proposé par Michèle Lavoie,
appuyée par Carol Fillion
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de TRENTE-QUATRE MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS (34 270 \$) au projet « Aînés en Réseau », à même l'enveloppe du Fonds pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées de l'Estrie, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet.

Adoptée à l'unanimité

4.2.1.5. Coup de pouces verts / FDR-05-13-203-22

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans l'un ou l'autre des objectifs de l'Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de l'Estrie 2013-2017 et qu'il s'inscrit dans le Plan stratégique 2014-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet aura un impact sur l'amélioration des conditions de vie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE le projet est de qualité, qu'il est cohérent, qu'il est ancré dans le milieu et qu'il est conçu en partenariat avec un organisme local;

CONSIDÉRANT QUE le projet est mené par un organisme porteur crédible;

CONSIDÉRANT QUE le financement du fonds ne peut excéder 80 % du coût total du projet.

CRÉ-15-015

**Il est proposé par Sylvie Bureau,
appuyée par Luc Cayer
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de SIX MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEIZE DOLLARS (6 396 \$) au projet « Coup de pouces verts », à même l'enveloppe du Fonds pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées de l'Estrie, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet.

Adoptée à l'unanimité

4.2.1.6. Complice des aînés / FDR-05-13-203-23

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans l'un ou l'autre des objectifs de l'Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de l'Estrie 2013-2017 et qu'il s'inscrit dans le Plan stratégique 2014-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet aura un impact sur l'amélioration des conditions de vie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE le projet est de qualité, qu'il est cohérent, qu'il est ancré dans le milieu et qu'il est conçu en partenariat avec un organisme local;

CONSIDÉRANT QUE le projet est mené par un organisme porteur crédible;

CONSIDÉRANT QUE le financement du fonds ne peut excéder 80 % du coût total du projet.

CRÉ-15-016

**Il est proposé par Robert Y. Pouliot,
appuyé par Denis Beaudin
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de TRENTE ET UN MILLE HUIT CENT QUARANTE DOLLARS (31 840 \$) au projet « Complice des aînés », à même l'enveloppe du Fonds pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées de l'Estrie, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet.

D'ajouter aux conditions habituelles du protocole d'entente d'obtenir l'appui de toutes les MRC.

Adoptée à l'unanimité

4.2.1.7. Café diversité pour aînés d'ici et d'ailleurs / FDR-05-13-203-24

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans l'un ou l'autre des objectifs de l'Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de l'Estrie 2013-2017 et qu'il s'inscrit dans le Plan stratégique 2014-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet aura un impact sur l'amélioration des conditions de vie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE le projet est de qualité, qu'il est cohérent, qu'il est ancré dans le milieu et qu'il est conçu en partenariat avec un organisme local;

CONSIDÉRANT QUE le projet est mené par un organisme porteur crédible;

CONSIDÉRANT QUE le financement du fonds ne peut excéder 80 % du coût total du projet.

CRÉ-15-017

**Il est proposé par Vicki May Hamm,
appuyée par Michèle Lavoie
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (35 000 \$) au projet « Café diversité pour aînés d'ici et d'ailleurs », à même l'enveloppe du Fonds pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées de l'Estrie, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet.

Adoptée à l'unanimité

4.2.1.8. Concertation PLUS / FDR-05-13-203-25

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans l'un ou l'autre des objectifs de l'Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de l'Estrie 2013-2017 et qu'il s'inscrit dans le Plan stratégique 2014-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet aura un impact sur l'amélioration des conditions de vie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE le projet est de qualité, qu'il est cohérent, qu'il est ancré dans le milieu et qu'il est conçu en partenariat avec un organisme local;

CONSIDÉRANT QUE le projet est mené par un organisme porteur crédible;

CONSIDÉRANT QUE le financement du fonds ne peut excéder 80 % du coût total du projet.

CRÉ-15-018

**Il est proposé par Jacques Madore,
appuyé par Marielle Fecteau
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de TRENTE-QUATRE MILLE CENT SOIXANTE-DIX-NEUF DOLLARS (34 179 \$) au projet « Concertation PLUS », à même l'enveloppe du Fonds pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées de l'Estrie, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet.

Adoptée à l'unanimité

4.2.1.9. Ce mur qui nous rassemble / FDR-05-13-203-26

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans l'un ou l'autre des objectifs de l'Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de l'Estrie 2013-2017 et qu'il s'inscrit dans le Plan stratégique 2014-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet aura un impact sur l'amélioration des conditions de vie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE le projet est de qualité, qu'il est cohérent, qu'il est ancré dans le milieu et qu'il est conçu en partenariat avec un organisme local;

CONSIDÉRANT QUE le projet est mené par un organisme porteur crédible;

CONSIDÉRANT QUE le financement du fonds ne peut excéder 80 % du coût total du projet.

CRÉ-15-019

**Il est proposé par Alexandre Blanchette,
appuyé par Michèle Lavoie
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de TRENTE-QUATRE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUATRE DOLLARS (34 784 \$) au projet « Ce mur qui nous rassemble », à même l'enveloppe du Fonds pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées de l'Estrie, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet.

Adoptée à l'unanimité

4.2.1.10. Équipe Ressources Relais / FDR-05-13-203-27

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans l'un ou l'autre des objectifs de l'Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de l'Estrie 2013-2017 et qu'il s'inscrit dans le Plan stratégique 2014-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet aura un impact sur l'amélioration des conditions de vie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE le projet est de qualité, qu'il est cohérent, qu'il est ancré dans le milieu et qu'il est conçu en partenariat avec un organisme local;

CONSIDÉRANT QUE le projet est mené par un organisme porteur crédible;

CONSIDÉRANT QUE le financement du fonds ne peut excéder 80 % du coût total du projet.

CRÉ-15-020

**Il est proposé par Bertrand Lamoureux,
appuyé par Vincent Boutin
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (35 000 \$) au projet « Équipe Ressources Relais », à même l'enveloppe du Fonds pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées de l'Estrie, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet.

Adoptée à l'unanimité

4.2.1.11. Conditionnement physique / FDR-05-13-203-28

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans l'un ou l'autre des objectifs de l'Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de l'Estrie 2013-2017 et qu'il s'inscrit dans le Plan stratégique 2014-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet aura un impact sur l'amélioration des conditions de vie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE le projet est de qualité, qu'il est cohérent, qu'il est ancré dans le milieu et qu'il est conçu en partenariat avec un organisme local;

CONSIDÉRANT QUE le projet est mené par un organisme porteur crédible;

CONSIDÉRANT QUE le financement du fonds ne peut excéder 80 % du coût total du projet.

CRÉ-15-021

**Il est proposé par Carol Fillion,
appuyé par Robert Y. Pouliot
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de VINGT-SIX MILLE NEUF CENT DOUZE DOLLARS (26 912 \$) au projet « Conditionnement physique », à même l'enveloppe du Fonds pour l'amélioration des conditions de vie des personnes aînées de l'Estrie, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet.

DE s'assurer que les lieux soient adaptés à la clientèle aînée.

DE recommander que le projet soit rattaché à Kino Québec.

Adoptée à l'unanimité

4.2.1.12. Une famille pour chaque aîné isolé / FDR-05-13-203-29

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans l'un ou l'autre des objectifs de l'Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes aînées dans la région de l'Estrie 2013-2017 et qu'il s'inscrit dans le Plan stratégique 2014-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet aura un impact sur l'amélioration des conditions de vie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE le projet est de qualité, qu'il est cohérent, qu'il est ancré dans le milieu et qu'il est conçu en partenariat avec un organisme local;

CONSIDÉRANT QUE le projet est mené par un organisme porteur crédible;

CONSIDÉRANT QUE le financement du fonds ne peut excéder 80 % du coût total du projet.

CRÉ-15-022

**Il est proposé par Alexandre Blanchette,
appuyé par Michèle Lavoie
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (35 000 \$) au projet « Une famille pour chaque aîné isolé », à même l'enveloppe du Fonds pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées de l'Estrie, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet.

Adoptée à l'unanimité

Mme Wolfe mentionne que, dans le cadre de la fin de cette entente spécifique, il y aura un solde résiduel. La CRÉ et le comité de transition sont à regarder les différentes options d'investissement, tout en assurant une bonne gestion des fonds publics.

Mme Nicole Robert déclare n'avoir appuyé aucun des projets ci-dessus, étant donné qu'elle était absente lors de la tenue du comité de recommandation des projets.

4.3. Savoir et savoir-faire

4.3.1. Stratégie régionale de migration 2.0

La stratégie régionale de migration 2.0 sera reprise par le Forum jeunesse Estrie et ce point sera abordé dans le point 6.2 de l'ordre du jour.

Alexandre Blanchette précise que le Forum jeunesse Estrie considère toujours pertinent de mettre en œuvre une stratégie régionale favorisant la migration des jeunes, en orientant les actions sur le soutien aux jeunes qui souhaitent s'établir en Estrie.

4.4. Prospérité

4.4.1. Service de soutien à la commercialisation des entreprises du secteur bioalimentaire – Dépôt du rapport final

Le rapport final est déposé sur place et remis aux administrateurs. Michel Saïkali en expose les grandes lignes. Il profite de l'occasion pour remercier les entrepreneurs provenant des secteurs de la production, de l'agro-transformation, la transformation et de la distribution de leur disponibilité.

CRÉ-15-023

**Il est proposé par Nicole Robert,
appuyée par Alain Compagna
et résolu :**

D'accuser réception du rapport final sur le service de soutien à la commercialisation des entreprises du secteur bioalimentaire.

Adoptée à l'unanimité

4.4.2. Stratégie de positionnement des aliments du Québec sur le marché institutionnel – Sommaire du diagnostic régional: Dépôt du diagnostic régional

Le diagnostic régional est déposé sur place et remis aux administrateurs. Michel Saïkali informe les administrateurs que le diagnostic est complet et que le MAPAQ considère qu'il répond aux attentes du mandat confié. Le plan d'action est en élaboration. Une dernière rencontre aura lieu au cours des prochains jours. Après quoi, le plan d'action sera acheminé au MAPAQ et la CRÉ aura accompli son mandat.

5. FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

5.1. Désengagements des sommes au FDR - Volet « projets structurants et ententes spécifiques »

CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été engagées au cours des dernières années à même l'enveloppe du FDR;

CONSIDÉRANT QU'en respect des protocoles d'ententes, certaines de ces sommes n'ont pas été versées en entier aux promoteurs, car les coûts des projets ont été moins importants que prévu et que certaines activités n'ont pas été réalisées;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes doivent être désengagées par le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie.

CRÉ-15-024

**Il est proposé par Robert Y. Pouliot,
appuyé par Sylvie Bureau
et résolu :**

DE désengager les montants suivants qui avaient été attribués à partir du volet « projets structurants - étude » du FDR :

- 2 000 \$ du projet « Coordination filière élastomères / FDR-05-10-128 »
- 20 000 \$ du projet « Résidence pour personnes âgées autonomes ou semi-autonomes-Dudswell / FIA-11-11 »
- 5 000 \$ du projet « Radio coopérative Coaticook / FDR-05-10-107 »
- 5 000 \$ du projet « Entente administrative sur les assises pour la protection et la mise en valeur des Montérégiennes / FDR-05-09-201 »

D'attribuer un montant total de TRENTE-DEUX MILLE DOLLARS (32 000 \$) à l'enveloppe du FDR 2014-2015.

DE désengager les montants suivants qui avaient été attribués à partir de l'Entente spécifique portant sur le renforcement des arts et de la culture dans la région de l'Estrie.

Volet 3 - Soutien à des initiatives des territoires de MRC pour faciliter l'accès des jeunes à la culture :

- 1 000 \$ du projet « Rentrée scolaire musicale avec Créason / FDR-05-11-203-127 »
- 702 \$ du projet « Des fresques aux Beaux-Arts! / FDR-05-11-203-331 »
- 1 292,50 \$ du projet « Les livres vous défient / FDR-05-11-203-319 »

D'attribuer un montant total de DEUX MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (2 994,50 \$) à l'enveloppe du FDR 2014-2015.

Adoptée à l'unanimité

6. FORUM JEUNESSE ESTRIE

6.1. Fonds régional d'investissement jeunesse – Recommandation de projets dans le cadre du Fonds d'investissement en participation citoyenne

CONSIDÉRANT QUE le Forum jeunesse Estrie a réservé une somme de 42 000 \$ pour le Fonds d'initiatives en participation citoyenne et que cette décision a été entérinée par le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie en septembre 2012 (CRÉ-12-153);

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie avait mandaté le comité exécutif de la CRÉ de l'Estrie à prendre les décisions d'investissement pour les projets recommandés au Fonds d'initiatives en participation citoyenne en décembre 2012 (CRÉ-12-176), mais que le comité exécutif de la CRÉ n'a pas tenu de réunion avant cette séance du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'initiatives en participation citoyenne vise à :

- favoriser l'accès au Fonds régional d'investissement jeunesse pour les 12 à 21 ans;
- permettre aux jeunes de réaliser une démarche pédagogique d'élaboration d'un premier projet;
- favoriser l'innovation en matière d'engagement social ou d'intérêt citoyen.

CONSIDÉRANT QUE, le 19 janvier 2015, le comité-conseil a analysé les dossiers reçus.

CRÉ-15-025

**Il est proposé par Nicole Robert,
appuyée par Jacques Madore
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de CINQ CENTS DOLLARS (500 \$) au projet « Camping dans le bois / FIPC05-0313-59 » de Nadia Lessard, Ville de Sherbrooke;

D'accorder une subvention maximale de CINQ CENTS DOLLARS (500 \$) au projet « On joue au village / FIPC05-0313-60 » d'Émile Pouliot, MRC du Haut-Saint-François;

D'accorder une subvention maximale de MILLE DOLLARS (1 000 \$) au projet « Les pouces verts de la Cité! / FIPC05-0313-61 » de Koralie Laroche, MRC du Haut-Saint-François.

Adoptée à l'unanimité

6.2. Investissements – Fonds régional d'investissement jeunesse

CONSIDÉRANT QUE le Forum jeunesse Estrie a réservé la somme de CENT VINGT-NEUF MILLE DOLLARS (129 000 \$), afin de développer une action jeunesse structurante pour favoriser la migration des jeunes en Estrie;

CONSIDÉRANT QU'une somme de CENT VINGT MILLE DOLLARS (120 000 \$) a été désengagée à la suite de la résiliation de l'Entente spécifique portant sur l'immigration pour la région de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE le Forum jeunesse Estrie considère toujours pertinent de mettre en œuvre une stratégie régionale favorisant la migration des jeunes, en orientant les actions sur le soutien aux jeunes qui souhaitent s'établir en Estrie;

CONSIDÉRANT QUE le projet Maillons Ressources représente une opportunité intéressante pour le développement d'une action jeunesse structurante permettant d'offrir de meilleurs services d'accompagnement aux jeunes en difficulté;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe réservée au Fonds d'initiatives en participation citoyenne (FIPC) est investie dans sa presque totalité, qu'elle suscite encore beaucoup d'intérêt auprès des jeunes et qu'elle permet à ces derniers de vivre une démarche pédagogique de développement de projet;

CONSIDÉRANT QUE le Forum jeunesse Estrie est légalement constitué depuis le 7 janvier dernier;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a résolu, lors de la réunion du conseil d'administration du 10 décembre 2014, d'appuyer le Forum jeunesse Estrie dans ses démarches d'incorporation (CRÉ-14-150);

CONSIDÉRANT QUE le Forum jeunesse Estrie doit conventionner les sommes du FRIJ pour le 31 mars 2015 et que, dans ce contexte, la souplesse des mécanismes décisionnels est à privilégier, tout en maintenant une gestion rigoureuse des fonds publics qui sont confiés à la CRÉ de l'Estrie et au Forum jeunesse Estrie.

CRÉ-15-026

**Il est proposé par Michèle Lavoie,
appuyée par Nicole Robert
et résolu :**

DE réserver une somme de DEUX CENT QUARANTE-NEUF MILLE DOLLARS (249 000 \$) pour le développement d'actions jeunesse structurantes selon trois possibilités :

- Stratégie régionale de migration des jeunes;
- Maillons Ressources;
- Fonds d'investissement en participation citoyenne.

DE laisser l'autonomie de négociation et de décision au Forum jeunesse Estrie quant au choix des actions jeunesse structurantes à soutenir et aux sommes à y affecter, d'ici le 31 mars 2015.

D'autoriser les présidents du Forum jeunesse Estrie et de la CRÉ de l'Estrie, ou leurs représentants, à signer les protocoles d'entente.

Adoptée à l'unanimité

M. Alexandre Blanchette conclut en stipulant que ces trois (3) actions jeunesse structurantes ont des retombées sur l'ensemble de la région de l'Estrie.

(Retiré)

~~6.3. Communication – Secrétariat à la jeunesse~~

7. COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE

7.1. Programme de développement régional et forestier – Désengagements

CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été engagées au cours des dernières années à même les enveloppes du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II 2011-2012, du Programme d'acquisition de connaissances et de mise en valeur de la ressource faunique et du Programme de développement régional et forestier;

CONSIDÉRANT QU'en respect des protocoles d'ententes, certaines de ces sommes n'ont pas été versées en entier aux promoteurs, car les coûts des projets ont été moins importants que prévu et que certaines activités n'ont pas été réalisées;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes doivent être désengagées par le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3.1.1 de l'entente de délégation concernant la gestion du Programme de développement régional et forestier (PDRF) du ministre des Ressources naturelles, les sommes non octroyées et non-engagées dans le cadre de l'entente de délégation du PVMRF-Volet II 2011-2012 et de tout autres ententes avec le ministère sont attribuées au PDRF.

CRÉ-15-027

**Il est proposé par Nicole Robert,
appuyée par Marielle Fecteau
et résolu :**

DE désengager les montants suivants qui avaient été attribués à partir des enveloppes du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II 2011-2012, du Programme d'acquisition de connaissances et de mise en valeur de la ressource faunique et du Programme de développement régional et forestier :

- 1 709 \$ du projet « Validation des sites de nidification de la Grive de Bicknell dans les secteurs à haut potentiel de reproduction identifiés dans la MRC du Granit / E11-19 »;
- 4 704 \$ du projet « Création d'un répertoire de tous les accès publics aux plans d'eau navigables et intéressants pour la pêche en Estrie-phase II / PF2010-02 »;
- 8 680 \$ du projet « Travaux forêt-faune dans la MRC du Granit / PDRF-1415-17 »;

D'attribuer un montant total de QUINZE MILLE QUATRE-VINGT-TREIZE DOLLARS (15 093 \$) à l'enveloppe du Programme de développement régional et forestier 2014-2015.

Adoptée à l'unanimité

8. AFFAIRES DIVERSES

8.1. Coalition des régions

L'Estrie ne participera pas à la coalition « Touche pas à mes régions ».

9. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion des membres du conseil d'administration aura lieu le 25 mars 2015.

10. LEVÉE DE LA RÉUNION

Tous les sujets ayant été traités, le président remercie les membres et déclare la séance close.

**CRÉ-15-028 Il est proposé par Bertrand Lamoureux,
appuyé par Vicki May Hamm
et résolu :**

DE déclarer la levée de la séance à 11 h 34.

Adoptée à l'unanimité

JACQUES DEMERS, président

ALAIN COMPAGNA, secrétaire